



COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 4 juin 2025

N°4/2025

Présents : M. Jérôme BAILLY-SALINS, Mme Florence BOHLY, M. Gérard BONNET, Mme Anne BOUVARD, M. Denis CAMELIN, Mme Marcelle CONCLOIS, Mme Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, M. Daniel DAUDAN, M. Philippe HUGUENET, Mme Séverine JACQUIN, Mme Christine JEAN-PROST, Mme Sonia KADIB, M. Nathan LAMY, M. Carlos MENOITA DOS SANTOS, M. Laurent PAGET, Mme Annick RENAUD, Mme Léa SAULDUBOIS et Mme Delphine ZAMBON lesquels forment la majorité.

Absent excusé : M. Jean-Baptiste FOURNIER

Nombre de votants : 18

M. le Maire remercie les membres présents.

Secrétaire de séance : Mme Delphine ZAMBON

1°) Approbation du compte-rendu du conseil du 10 avril 2025

M. le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux présents de bien vouloir formuler leurs éventuelles observations sur le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 10 avril 2025. En l'absence de remarques, le compte-rendu du Conseil en date du 10 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

2°) Tirage au sort des Jurés d'assises

M. le Maire rappelle que les Maires des communes de chef-lieu de canton, ainsi que les communes de 1300 habitants et plus sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de tirer au sort publiquement à partir des listes électorales arrêtées (liste générale des électeurs), un nombre de noms égal au triple de celui fixé par arrêté préfectoral, en vue de la désignation d'un nombre de jurés proportionnel à leur population, à savoir pour MORBIER, 6 (2 x 3).

Les conditions d'aptitude aux fonctions de juré d'après le code de procédure pénale sont les suivantes :

- Article 261 : être âgés de plus de 23 ans l'année civile qui suit (né avant le 31/12/2002)
- Article 258 : sont dispensées les personnes âgées de plus de 70 ans (né avant le 31/12/1955) ou n'ayant pas leur résidence principale dans le département lorsqu'elles en font la demande ainsi que les personnes qui invoquent un motif grave reconnu valable par la commission présidée par le président du tribunal ou son délégué.

Il est procédé au tirage au sort de six personnes de plus de 23 ans à partir de la dernière liste électorale arrêté de la commune afin d'établir la liste préparatoire annuelle 2025 pour la constitution de la liste pour 2026.

Monsieur CRETIN Elphège, Madame LACROIX Elisabeth, Madame MOREL Sandra, Madame RAT Elodie, Monsieur TOFFANIN Damien et Madame COZZOLINO Laurie ont été tirés au sort.

Deux jurés seront retenus pour le jury d'assises 2026, sur le canton de HAUTS-DE-BIENNE.

3°) Tarifs restaurant scolaire au 01/09/2025

A la demande de la Caisse d'Allocation Familiale, il est nécessaire de reprendre une délibération pour la rentrée 2025 faisant apparaître le coût de la pause méridienne pour les familles soit prix fixe du repas + 2h au tarif de la famille en périscolaire, 1h30 les mercredis et 1h en extrascolaire.

TARIFS de l'Accueil PERISCOLAIRE – pendant les Périodes Scolaires

Familles résidentes de MORBIER et LEZAT	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
Taux d'effort sur les revenus mensuels déclarés	0.042%	0.039%	0.038%
Plancher : 765.77 €	0,32 €	0,30 €	0,29 €
Plafond : 6000.00 €	2,52 €	2,34 €	2,28 €

Familles NON résidentes de MORBIER avec enfant scolarisé à MORBIER	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
Taux d'effort sur les revenus mensuels déclarés	0.048%	0.045%	0.044%
Plancher : 765.77 €	0,37 €	0,34 €	0,33 €
Plafond : 6000.00 €	2,90 €	2,69 €	2,62 €

TARIFS de l'Accueil EXTRASCOLAIRE – pendant les Vacances

Familles résidentes de MORBIER	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
Taux d'effort sur les revenus mensuels déclarés	0.045%	0.043%	0.040%
Plancher : 765.77 €	0,34 €	0,33 €	0,31 €
Plafond : 6000.00 €	2,70 €	2,58 €	2,40 €

Familles NON résidentes de MORBIER (ex : LEZAT) avec enfant scolarisé à MORBIER	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
Taux d'effort sur les revenus mensuels déclarés	0.052%	0.049%	0.046%
Plancher : 765.77 €	0,40 €	0,38 €	0,35 €
Plafond : 6000.00 €	3,11 €	2,97 €	2,76 €

Familles NON résidentes de MORBIER avec enfant NON scolarisé à MORBIER	1 Enfant	2 enfants	3 enfants et +
Tarifs Horaires	3,11 €	2,97 €	2,76 €

Le Temps Méridien est facturé en ajoutant le temps de présence de l'enfant (2h en périscolaire, 1h30 les mercredis et 1h en extrascolaire) et le repas au prix coûtant.

Enfants de MORBIER + de LEZAT en périscolaire	A prix coûtant
Enfants domiciliés sur une autre commune	A prix coûtant + 15 %
Enfants avec PAI - Accès sans Repas, avec Panier	3,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver ces tarifs inchangés, qui seront applicables au 1^{er} septembre 2025.

4°) Ressources humaines : création de 5 postes

Les collectivités territoriales peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois sur une même période de 18 mois consécutifs.

L'accroissement temporaire correspond à un besoin ponctuel lié à une surcharge de travail ponctuelle, exceptionnelle, inhabituelle par rapport à l'activité normale.

2 agents bénéficient de ce type de contrat de travail sur le temps méridien et interviennent sur les 36 semaines scolaires avec un temps de travail de 40 heures mensuelles pour l'un et 45 heures pour l'autre.

En raison de la fréquentation du restaurant scolaire, il convient de pérenniser ces postes en les créant.

Un agent de la collectivité est promouvable à l'avancement de grade.

M. le Maire propose la création d'un poste au grade supérieur, soit un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps incomplet (17.25/35^{ème}) à compter du 01/07/2025.

Parallèlement, il convient de supprimer l'ancien poste de l'agent, soit un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Un agent de la collectivité est promouvable à l'avancement de grade à la suite de la réussite de l'examen. M. le Maire propose la création d'un poste au grade supérieur, soit un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/07/2025.

Parallèlement, il convient de supprimer l'ancien poste de l'agent, soit un poste d'adjoint administratif.

A la suite du départ en retraite de l'actuelle directrice adjointe de l'ACM au 1^{er} juillet 2025, il convient de supprimer le poste d'animateur principal de 2^{ème} classe sur lequel elle était nommée et de créer un poste d'adjointe d'animation principale de 1^{ère} classe pour sa remplaçante.

Toutes ces suppressions de postes étant soumises à l'avis du CST (comité social territorial) du centre de gestion du Jura, il conviendra d'attendre sa décision pour les supprimer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces créations et suppressions de postes dans les conditions précitées et la mise à jour du tableau des effectifs qui en découle.

M. le Maire précise que ces créations n'ont aucune incidence financière sur le budget 2025.

5°) Dénomination de voies communales

Pour rappel, il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

À la suite de la loi 3DS (pour les communes de plus de 2 000 habitants), il convient pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, la localisation GPS, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des constructions.

Sur proposition de la commission cadre de vie, il est proposé de procéder à la dénomination des voies suivantes :

- La route Royale (n°1, 1B, 2, 4 et 6) à partir de la SARL Charpente du Haut-Jura : « Rue Germain Paget »
- La Rue des Bruyères depuis chez derrière chez Girod Médias et jusqu'à 67 Route Blanche : « Rue des Grandes Charrières »
- La Rue de la Fruitière (n°18, 22, 22 B et 26) : « Impasse des Frênes »
- La Route de la Haute Combe (n°54, 56, 58 et 60) : « Impasse des Pierrets »
- Le Chemin des Morel (n° 3, 3b, 5 et 5b) : « Impasse des Zias »
- La Route de la Haute Combe (n°72, 74, 76, 78, 80 et 82) : « Impasse des Chalets »
- La Route de la Haute Combe (n°67, 69, 71 et 73) : « Impasse des Ebénistes »
- Le chemin rural (3 lots nouveau lotissement à Tancua) : « Chemin des Petits Curtils »

M. le Maire précise qu'il restera à rebaptiser 2 chemins sur les Chalettes, l'Impasse sous l'ancienne colonie Berthet, le chemin des blanches, rue des Lunetiers et l'impasse vers chez Claude Girod.

M. Denis CAMELIN fait remarquer qu'il avait émis le souhait de vouloir honorer un ancien maire de Tancua pour la dénomination du chemin rural.

M. le Maire répond que sa remarque a du sens mais que sauf erreur de sa part, il n'y a aucune rue à Morbier qui porte le nom d'un ancien maire. Si l'on commence, il faut avoir une réponse plus large.

Par exemple, Michel ROMANET compte 24 ans de mandat de maire. De plus, si l'on retient ce critère-là, il serait regrettable de mettre un nom de chemin ou d'impasse pour quelqu'un que l'on veut honorer, c'est plutôt réducteur. Il est favorable à mettre le nom d'un maire à une rue, mais proportionnellement à la durée du mandat. Il faut prendre tout cela en considération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 1 voix contre (M. Denis CAMELIN), adopte la proposition de la commission cadre de vie comme mentionnée ci-dessus.

6°) Communication du Maire

Restauration de l'église : le permis de construire a été accordé mais avec des contraintes de la part de la DRAC. Concernant le plancher de la tribune intérieure qui va recevoir le mécanisme de l'horloge, il conviendra de retenir une structure la plus légère possible, sans ancrage aux murs périphériques de l'église. Le projet d'exposition sur la tribune nous contraint à des modifications. C'est un contre temps qu'il faut accepter et par conséquent, la tribune ne sera peut-être pas prête pour les journées du patrimoine.

M. Denis CAMELIN précise que depuis le début, on a voulu créer ce projet pour diversifier et valoriser le passé de Morbier.

M. Denis CAMELIN et des bénévoles vont aller voir mercredi prochain pour valider la finition du remontage du mécanisme.

Mardi 10 juin, M. Denis CAMELIN et M. le Maire sont conviés au conseil départemental pour la remise des plaques de la fondation du patrimoine.

Achèvement de la transformation de Neige et Loisirs : la réunion de travail de la commission extra-municipale Morbier Nordique laisse apparaître un léger déficit de 1 000 € sur 75 000 € de CA et profite d'un changement de président en la personne de M. Jérôme BAILLY-SALINS qui succède à M. Daniel DAUDAN, lequel restera chargé des badges. La prochaine saison est en préparation.

Parallèlement, Morbier événements a vu le jour et Mme Christine JEAN-PROST en assure la présidence avec un conseil d'administration qui réunit 15 personnes (élus et habitants).

Avec une météo capricieuse, les travaux d'éclairage public ont pris du retard. Il reste Tancua, les Chalettes et les Frasses à équiper en LED. Au prochain conseil, M. le Maire proposera d'augmenter la plage horaire d'éclairage public. Pour rappel, lors de la forte hausse des tarifs de l'électricité, elle avait été réduite d'une heure (22h30 → 5h30).

L'éclairage en continu, la nuit, des 3 passages piétons au village (RN5) et celui des Petits Valets sur la RN5 est retardé du fait d'un retard d'approvisionnement des projecteurs LEDS bleues.

Mme Léa SAULDUBOIS demande s'il y a la possibilité de baisser l'intensité de l'éclairage public la nuit au lieu de couper.

M. le Maire répond qu'il faudrait revoir tout l'éclairage public car les installations actuelles ne le permettent pas.

A ce sujet, M. le Maire informe le conseil qu'un collectif citoyen de Morbier reproche au maire d'être inconscient de couper l'éclairage public qui a un impact direct sur la sécurité. Il a proposé de le recevoir.

Les travaux au carrefour rue des Grandes Charrières et la RN5 vont démarrer prochainement et dans la foulée ceux de Tancua, l'entreprise retenue étant la même, ainsi que les petits aménagements de continuité piétonne route de la Vallée et rue René Lorin.

Le plan vélo a pris du retard car il y a eu besoin de recalculer les choses, chemin en Jean-Pierre, avec les agriculteurs utilisateurs.

Le génie civil relatif à l'enfouissement des réseaux rue Trépaillard touche à sa fin. Il n'avait pas été prévu de regoudronner cette rue mais avec le marché à bons de commande avec l'interco, on peut bénéficier de tarif. Le goudronnage est prévu en juillet, même si les poteaux ne sont pas enlevés car ils ne gênent pas.

Fleurissement : toutes les jardinières sont en place. Il reste à planter des plantes à massif qui le seront début de semaine prochaine. Belle réactivité de nos agents.

Le terrain de pétanque sur l'ancien terrain de tennis vers le camping est mis en œuvre et opérationnel.

Les dernières poubelles bleues ont été enlevées ce matin et M. le Maire précise que si les anciens élus n'avaient pas pris la décision de la mise en place de molocks, le prix du ramassage des ordures ménagères aurait plus que doublé.

Fusion de com com qui concerne 16 communes : 2 réunions réunissant les Maires et les membres des bureaux de la Grandvallière, Arcade et les 4 villages ont eu lieu, avec de bons échanges et une évolution certaine entre la 1^{ère} réunion et la 2^{ème}. Les compétences obligatoires devraient pouvoir s'harmoniser. La prochaine réunion est programmée en septembre avec l'accompagnement du service juridique de l'AMF.

Au prochain conseil municipal du 16 juillet : proposition de déterminer le nombre de sièges de conseillers communautaires et présentation du règlement de cimetière.

Le 24 juin, réunion de la commission du personnel afin d'étudier les A.S.A. (Autorisations Spéciales d'Absence).

Un exposé sur les consommations d'électricité des bâtiments arcadiens, présenté en bureau communautaire, montre une consommation énorme sur le stade des Marais (éclairage public terrains + vestiaires). La piste proposée est de se rapprocher d'un site comparable.

Le 8 juillet à 19h, moment de convivialité à la salle des fêtes entre les élus et le personnel communal. Un carton d'invitation sera envoyé prochainement.

7°) Questions diverses

Mme Florence BOHLY s'interroge sur la date de révision du PLUI.

M. le Maire répond qu'il centralise en mairie toutes les demandes des administrés dans l'attente d'une date, mais visiblement pas avant 2027 ou 2028.

Mme Sonia KADIB informe le conseil que le conseil municipal des Enfants s'est réuni ce jour. Il a choisi l'affiche pour la fête du Morbier parmi les réalisations faites par les enfants de l'école primaire (élèves de CM1 et de CM2).

Le 20 juin à 20h, le CME prévoit une restitution de leur travail et sollicite la présence des élus.

Mme Christine JEAN-PROST informe le conseil du renouvellement de la fête du lac, « ça bouge autour du lac » qui aura lieu le 12 juillet avec le concours de 4 associations : les pompiers, la chasse, le club de plongée, les Archers de Lacuzon et l'ESF.

La séance est levée à 21 heures 40.

LE SECRETAIRE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

LE MAIRE

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'S' shape with a vertical line and a crossbar.